



Reconnaissance AEA I N° 25951

Titulaire

Chemitube SA
Z.I. Iles d'Epines 28
1890 Saint-Maurice
Suisse

Fabricant

jeremias Abgastechnik GmbH
91717 Wassertrüdingen
Allemagne

Groupe

401 - Gains techniques pour l'installation de conduits de fumée

Produit

CHEMITUBE, ALPHA GT LIGHT

Description

Système de gaine continue à 1 paroi en plaques fibres de calzium-silicate SKAMO COVERING 300 (E=50mm, PS=300 kg/m³), avec feuillure, pour l'installation de conduits de fumée homologués.
Dimensions max: 770mm x 770mm
Epaisseur de paroi: 50mm

Utilisation

Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation.

Documentation

TÜV Süd, München: RE 'A 2048-00/13' (24.06.2013), RE 'A 1248-01/13' (17.10.2013), RE 'A 2048-02/13' (30.10.2013); TU München, Dachau: RE '3532-19' (13.09.2013), RE '3542-Sonderuntersuchung' (07.03.2014)

Conditions d'essai

EN 1366-1; DIN 18160-60

Appréciation

Résistance au feu EI 90

Durée de validité

31.12.2030

Date d'édition

03.07.2025

Remplace l'attestation du

02.09.2020

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





UTILISATION

Pour la pose verticale de conduits de fumée homologués par l'AEA dans des bâtiments à un seul niveau, dans des maisons individuelles et dans des bâtiments avec compartimentage coupe-feu. L'installation de conduits de fumée résistants au feu de cheminée qui consistent uniquement en un tube intérieur n'est pas autorisée (pour les possibilités d'installation: voir le document d'homologation du conduit de fumée).

La gaine technique (résistant durablement à la chaleur) ne doit pas être interrompue au niveau des faux-planchers. Les raccords au plafond du local dans lequel est installé l'appareil de chauffage et les raccords à la toiture doivent être réalisés conformément à l'état de la technique reconnu par l'AEA (cf. documents reconnus sous www.praever.ch - Autres publications).

Lorsque des conduits de fumée en matériau combustible sont installés dans la même gaine que des conduits en matériaux RF1, ils doivent être séparés de ces derniers par un panneau antifeu d'une résistance au feu EI 30 en matériaux RF1 (résistant durablement à la chaleur).

La distance de sécurité requise entre le gaine technique et les matériaux combustibles – conformément aux indications figurant sur l'attestation du conduit de fumée (X1) - doit être respectée. Les revêtements de sol, de parois et de plafond peuvent toucher le gaine technique par dessus l'enchevêtrement, si la distance requise entre le conduit de fumée et le matériau combustible est égale ou inférieure à 50 mm.